

Etudiants : nos conseils pour bien remplir votre demande d'aide au logement

ALLOCATION LOGEMENT POUR UN ETUDIANT EN ECHANGE INTERNATIONAL

Tout étudiant étranger peut prétendre à l'allocation au logement (ALS). Cette demande ce fait une fois que vous êtes arrivé en France.

Pour un étudiant étranger le montant des ALS s'élève à ce jour à environ 170 euros mensuel.

Vous pourrez faire une [estimation en ligne](#) sur vos aides au logement et vous pourrez remplir une [demande d'aide au logement sur caf.fr](#) .

Sur caf.fr pour des raisons de sécurité, votre démarche en ligne est interrompue en cas d'absence prolongée (aucune action à l'écran pendant 20 mn). Si vous abandonnez votre démarche avant de valider le dernier écran, votre saisie ne sera pas conservée.

Aussi, nous vous conseillons d'avoir à proximité les pièces **obligatoires** :

- l'adresse complète de votre logement
- votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- le nom et adresse de votre bailleur
- le montant de vos ressources en 2012 et 2013
- le montant du loyer et des charges locatives